

**Réunion du Conseil Municipal  
du Lundi 30 mai 2016 à 19 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	17
Nombre de votants	:	21
Date de convocation	:	23/05/2016

**PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS  
du 30 mai 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

**Etaient excusés :** Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE C »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

**ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

**Délibération n°1 :**

CCPT – Commune de TARTAS – Marché produits d'entretien

**Délibération n°2 :**

CCPT - Commune de TARTAS – Répartition dérogatoire FPIC – ressources intercommunales

**Délibération n°3 :**

Budget principal Ville – Création de poste pour le service EASA

**Délibération n°4 :**

Ville de TARTAS – budget principal – Création de poste pour le service technique

**Délibération n°5 :**

Ville de TARTAS – Document Unique – Plan d'action sur à avis du CHSCT et CT du 25 mai 2016

**Délibération n°6 :**

Ville de TARTAS – Programme des Jeudis d'ETE 2016 - budget annexe régie des fêtes et animations

**Délibération n°7 :**

Ville de TARTAS – Démarche AGENDA 21 – « ECOCUP » Manifestations régie des fêtes et animations de la Ville de TARTAS

**Délibération n°8 :**

CCPT – fonds de concours – Répartition selon programme travaux – Route de DAX

**TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT**

**Délibération n°9 :**

Ville de TARTAS – FSIPL de la Commune de TARTAS

**Délibération n°10 :**

Ville de TARTAS – Travaux Mairie – Dépôt de dossier auprès du CDG 40 – FIPHFP

**Délibération n°11 :**

Ville de TARTAS – Projet d'acquisition de Parcelles route de Rion – Portage EPFL

**Délibération n°12 :**

Ville de TARTAS – Participation au SYDEC- Eclairage public – travaux route de DAX

.../...

**EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS et QUESTIONS DIVERSES**

**Délibération n°13 :**

Ville de TARTAS – Tarifs Piscine municipale à compter de 2016

**Délibération n°14 :**

Ville de TARTAS – ALSH – séjours tarification

**Délibération n°15 :**

Ville de TARTAS – participation de la commune au projet pédagogique groupe scolaire Jules Ferry, année scolaire 2015/2016.

**INFORMATION COMMUNICATION :**

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux

Programme voirie 2016 réalisé par la CCPT sur la commune de TARTAS

Calendrier des Réunions de quartier

Fête de la Musique

CCAS deux nouveaux services civiques

La séance est ouverte par M. le Maire, il est 19 h 00 : « Séance qui s'est rajoutée pour des délibérations à prendre notamment au titre du FPIC et du FSIPL, tandis qu'une nouvelle séance se tiendra aussi le 22 juin pour d'autres questions ».

Après approbation du PV du conseil municipal de la dernière séance qui n'appelle pas de remarques, M. le Maire donne lecture des procurations :

Procurations :

N. DARGELASSE Conseillère déléguée à D. DEGOS Adjointe au maire

P. DUPLA Conseiller municipal à P. DUBOS Adjoint au maire

J. DUBOIS-MAURY Conseillère municipale à E. LAMOTHE Adjoint au maire

C. CHAPUIS Conseillère municipale à M. le MAIRE

Secrétaire de séance C. ULLMAN

M. le Maire présente les projets inscrits à l'ordre du jour, et présente le premier dossier.

**ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

**Délibération n°1 : CCPT – Commune de TARTAS – Marché produits d'entretien**

**OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de TARTAS, la Communauté des Communes du Pays Tarusate et des communes du Pays Tarusate en vue de la passation d'un marché de fournitures à bons de commande comportant un budget mini selon la procédure adaptée pour la fourniture de produits d'entretien.**

Monsieur le Maire/Président expose :

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;*

*VU l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relatif aux marchés publics ;*

*VU le décret 2016-360 du 25/03/2016 et les 5 avis du 23/03/2016*

**Considérant** que les membres du groupement cités en annexe 2 de la convention doivent procéder à l'achat de fournitures d'entretien pour le bon fonctionnement de leurs services.

**Considérant** que les communes et la Communauté de communes du Pays Tarusate visées en annexe souhaitent constituer un groupement de commandes en application de la réglementation des marchés publics dans le cadre d'une mutualisation de leurs besoins leur permettant de bénéficier de propositions de prix intéressantes,

.../...

Conformément à la réglementation des marchés publics, il est nécessaire de passer une convention entre tous les membres précités, définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention prévoit en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté de communes du pays tarusate qui sera chargée, notamment, de :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicité adéquates;
- se charger de l'organisation et du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- informer le ou les titulaire (s) du marché qu'il(s) a (ont) été retenu (s);
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- rédiger le rapport de présentation du marché prévu dans la réglementation des marchés publics en vigueur.

Considérant que chaque membres du groupement demeure compétent pour :

- Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire et les communiquer au coordonnateur
- Signer et notifier, en leur nom propre, le marché susvisé, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur;
- Rédiger et transmettre la décision relative à ce marché au contrôle de légalité
- La phase d'exécution du marché qui la concerne

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

**ARTICLE 1 :** D'approuver le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien entre la commune de TARTAS et les membres du groupement visés en annexe. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire composé de 2 lots :

- lot 1 : produits entretien courant
- lot 2 : papiers (w-c et mains) et supports

La procédure de passation de la consultation de ce marché est la procédure adaptée.

**ARTICLE 2 :** De charger le Maire de TARTAS et le Président de la CCPT de signer cette convention.

**ARTICLE 3 :** De désigner la CAO de la Communauté de Communes du Pays Tarusate comme CAO du groupement de commandes et d'annexer sa composition à la convention constitutive de groupement.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 5 :** le Maire TARTAS et le Président de la CCPT sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/2016

**Le Maire de TARTAS,**

**Le Président de la CCPT,**

.../...

## **ANNEXE A LA DELIBERATION MARCHE PRODUITS D'ENTRETIEN MEMBRES DU GROUPEMENT**

Les 20 membres du groupement de commandes sont les établissements et les collectivités suivants :

1. La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE, représentée par Monsieur Joël GOYHENEIX, Président,
2. La COMMUNE DE AUDON, représentée par Monsieur Laurent NOLIBOIS, Maire,
3. La COMMUNE DE BEGAAR, représentée par Monsieur Jean-Pierre POUSSARD, Maire,
4. La COMMUNE DE BEYLONGUE, représentée par Monsieur Dominique NOUGARO, Maire,
5. La COMMUNE DE BOOS, représentée par Monsieur Alain DUPAU, Maire,
6. La COMMUNE DE CARCARES-SAINTE-CROIX, représentée par Monsieur Philippe DUBOURG, Maire,
7. La COMMUNE DE CARCEN-PONSON, représentée par Madame Sabine DEHEZ, Maire,
8. La COMMUNE DE LALUQUE, représentée par Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire,
9. La COMMUNE DE LAMOTHE, représentée par Monsieur José DARRIEUTORT, Maire,
10. La COMMUNE DE LE LEUY, représentée par Monsieur Thierry BIBES, Maire,
11. La COMMUNE DE LESGOR, représentée par Monsieur Patrick POSTIS, Maire,
12. La COMMUNE DE MEILHAN, représentée par Madame Patricia LOUBERE, Maire,
13. La COMMUNE DE RION-DES-LANDES, représentée par Monsieur Laurent CIVEL, Maire,
14. La COMMUNE DE SAINT-YAGUEN, représentée par Monsieur Vincent LESPÉRON, Maire,
15. La COMMUNE DE SOUPROSSE, représentée par Monsieur Christian DUCOS, Maire,
16. La COMMUNE DE TARTAS, représentée par Monsieur Jean-François BROQUERES, Maire,
17. La COMMUNE DE VILLENAVE, représentée par Monsieur Vincent LAGARESTE, Maire,
18. Le CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE, représenté par M. Joël GOYHENEIX, Président
19. Le SIVU ACG ADOUR MIDOUZE représenté par M. Claude GENSOUS, Président,
20. Le SIVU DOUS TUCQS représenté par Mme Sabine DEHEZ, Présidente,

**ADOPTE à l'unanimité.**

### **Délibération n°2 : CCPT - Commune de TARTAS – Répartition dérogatoire FPIC – ressources intercommunales**

#### **Répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) au titre de 2016**

M. le maire reprend la parole et présente le projet :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi N°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2336-3 ;

.../...

CONSIDERANT que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes-membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate du 7 avril 2016 décidant à la majorité qualifiée des 2/3 d'opter pour une répartition libre du FPIC et d'en faire supporter la totalité à la Communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'il convient dans ce cadre de proposer une prise en charge totale du FPIC (part EPCI et parts communales) par la Communauté de Communes ;

Il est proposé au Conseil municipal de la Commune de TARTAS :

1/ OPTER pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2016

2/ DECIDER que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2016, sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Tarusate (part EPCI et parts communales)

3/ AUTORISER le Maire à signer tout document en application de la présente délibération

4/ DEMANDER à Monsieur le Président de la CCPT de notifier à Monsieur le Préfet des Landes sa délibération 7 avril 2016 ainsi que les 18 délibérations des Conseils municipaux des communes membres, afin d'attester du respect des conditions de majorité requises par l'article L 2336-3 II 2°.

**ADOPTE à l'unanimité.**

### **Délibération n°3 : Budget principal Ville – Création de poste pour le service EASA**

M. le Maire propose la création d'un poste pour le service EASA :

Comme vous le savez le service Education Associations Sport Animations de la commune assure le suivi des installations municipales, locaux associatifs, mais aussi le bon fonctionnement du Centre de loisirs, et du Groupe scolaire Jules Ferry.

Aussi, considérant les activités importantes de ce service il est demandé à notre assemblée :

- De porter création d'un emploi « aidé » qui confortera les interventions du personnel existant, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour un temps de travail de **20h hebdomadaires**.
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

**ADOPTE à l'unanimité.**

### **Délibération n°4 : Ville de TARTAS – budget principal – Création de poste pour le service technique**

Par délibération en date du 3 juin 2015, notre assemblée s'est prononcée pour la création d'un emploi temporaire à temps non complet pour les services techniques municipaux.

Aujourd'hui, compte tenu de l'activité des services il convient de modifier le temps de travail de cet emploi en le portant à plein temps, **soit 35 h semaine** à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

**ADOPTE à l'unanimité.**

**Délibération n°5 : Ville de TARTAS – Document Unique – Plan d’actions année 2016 - sur à avis du CHSCT et CT du 25 mai 2016**

M. le MAIRE donne la parole à P. LAFOURCADE Conseiller délégué en charge de ce dossier :

P. LAFOURCADE à l’appui d’un POWER POINT, présente les objectifs et la démarche suivie d’octobre 2015 à mai 2016.

- Document obligatoire pour le secteur public, qui recense les risques.
- Démarche débutée en octobre 2015, avec l’appui du CDG 40, et notamment l’unité test.
- Constitution d’un groupe de pilotage de 16 personnes.
- Dialogue social important et social, information de tous les agents
- entretiens individuels
- recensement des activités (4 réunions de travail et 3 réunions d’informations)
- ct chsct 25 novembre, 15 février, puis lancement de la deuxième phase
- des objectifs ont été fixés :

Fréquence, degré de risques, nouvelles mesures, finalisation des fiches

Et préconisations à adresser au CDG40

Quatre points d’étape, plus formation d’agents à l’outil informatique

Observations sur le terrain, avec visites sur autres services par les référents mars à avril 2016

Formalisation du plan d’actions en trois grands axes :

- Formations à mettre en place ou en appui de l’existant avec groupement de commande
- Réunions d’infos dans les services pour restitution et CR, avec groupes de travail pour chiffrages et élaboration des fiches de procédures
- Chiffrages pour 2017 travaux ou achats
- Mise en place de deux agents préventeurs (un par service)

Mise en place d’un recueil des préconisations au service RH...puis dans chaque service auprès de chaque agent préventeur (Service administratif, Service EASA, Services techniques).

Ensuite le projet est présenté :

Comme vous le savez la Commune de TARTAS, soucieuse de mettre en œuvre la politique de prévention et les règles en matière d’hygiène, sécurité et de santé des agents au travail, s’est engagée par délibération en date du 28 octobre 2015 dans les travaux du Document Unique.

Avec l’appui des services du CDG40, Pascal LAFOURCADE Conseiller délégué et la Direction générale ont mené pendant sept mois un travail dans les différents services de la collectivité avec tous les agents. Différentes réunions se sont tenues, par service, des entretiens individuels ont été menés, et un groupe de travail a été constitué avec une quinzaine d’agents, soit un agent sur trois de la collectivité. Les membres du CHSCT et du CT ont été associés à ces travaux. Une délibération du 17 février 2016 a fait un point d’étape. Ainsi, cette démarche avait notamment pour objectif d’évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents et de formaliser le document unique. Différents tableaux de bord ont été élaborés, tenant compte des fréquences ou de la gravité des risques permettant de dégager trois axes forts et des engagements sur les années 2016 et 2017 :

- **1) Des formations à mettre en place en appui du plan de formation existant de la commune.**  
Pour rappel, dès 2011, un peu plus de 271 jours de formation ont permis de répondre à des attentes dans les services, et d’élaborer des actions annuelles de formation pour maintenir une bonne qualité de service aux usagers tout en sécurisant les agents au quotidien.
- **2) La programmation de réunions d’information et de communication dans les services sur la période de Septembre à Novembre 2016** selon les étapes suivantes :  
Début octobre : Présentation et restitution à l’ensemble des agents de la collectivité des travaux sur le document unique, compte rendu des travaux du CHSCT et du CT sur le document unique, engagements à moyen terme.  
Fin octobre à Fin Novembre : tenue de groupes de travail par service, afin de faire des chiffrages pour des achats/matériels/travaux à lancer sur 2017  
Réflexion et élaboration de fiches de procédure selon les missions par risque, ou agent, ou service. Implication des agents, chefs de service, et membres du CHSCT et CT.  
Fin Novembre début décembre 2016 : synthèse des travaux pour mise en œuvre sur 2017.

.../...

- **3) Chiffrages, programmation, engagements.**

Outre des petits achats qui peuvent être réalisés pour répondre à certaines problématiques dès le deuxième semestre 2016, formalisation des propositions à prendre en compte dès le budget 2017 de la commune et les budgets suivants. (Ce travail est à mener entre septembre et décembre 2016). Enfin, conformément aux préconisations du Centre de Gestion qui accompagne nombre de communes, le CHSCT et CT sur proposition du groupe de travail a validé le principe d'un agent préventeur par service ; ainsi, en plus de l'agent existant au sein des services techniques, deux agents vont être nommés respectivement, un pour le service EASA et l'autre pour les services administratifs.

Au terme de réunions bimensuelles d'octobre 2015 à fin avril 2016, le comité de pilotage en date du 11 mai dernier, puis le CHSCT et CT le 18 mai en réunion préparatoire ont permis de recueillir différentes propositions et ont débattu.

Le Document unique est donc aujourd'hui finalisé avec les responsables et les agents de chaque service de la collectivité. Des propositions d'actions santé sécurité au travail ont été émises et présentées en CT et CHSCT dans la séance du 25 mai dernier.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'approuver le plan d'actions santé sécurité au travail 2016 découlant du document unique d'évaluation des risques professionnels et les engagements pour 2017, ainsi que la nomination d'un agent préventeur par service.

Après échanges entre élus,

- Recensement des risques, document exhaustif
- Les agents sont demandeurs
- Tous les employeurs qui emploient de la main d'œuvre sont concernés

M. le Maire se satisfait de la démarche, visée par le CDG40. P LAFOURCADE souligne l'implication de tous les agents dans la rédaction du document.

Sans autres commentaires.

**ADOPTE à l'unanimité.**

**Délibération n°6: Ville de TARTAS – Programme des Jeudis d'ETE 2016 - budget annexe régie des fêtes et animations**

A la demande de M. le Maire, Dominique DEGOS présente le programme des animations.

Dans le cadre des animations proposées par la Régie des fêtes et d'animations, pour la troisième année, sur les Allées marines ou en cas de pluie salle polyvalente, seront proposés les **JEUDIS d'ETE**, permettant de profiter de 20 h à 23 h d'un moment à la fois musical, et convivial. Entrée gratuite à tous. Il est important de souligner la volonté de mettre en avant le spectacle vivant, tout en valorisant le patrimoine local notamment des allées marines ; des spectacles avec des artistes locaux ou des groupes venant d'ailleurs, spectacles accessibles à tous. Des objectifs : favoriser les découvertes musicales, stimuler la curiosité, susciter le plaisir, l'envie de chanter, de swinguer ou de danser.

Le programme de l'été 2016 en sera le suivant, du Jeudi 14 juillet 2016 au Jeudi 18 août 2016 :

**14/07 : Va Voir Maman Papa Travaille (VVMPT)**

Va Voir Maman papa Travaille, ou « VVMPT », est un groupe musical composé de 10 musiciens. Le répertoire, très varié, est basé sur des reprises de chansons plus ou moins connues réarrangées pour les cuivres, donnant une couleur musicale spécifique. Vous pourrez vous déhancher sur une reprise salsa, swinguer sur un air jazzy ou vous casser la voix sur une reprise de rock.

**21/07 : Les Fumeurs de gitanes**

Les Fumeurs de gitanes revisitent le répertoire de Serge Gainsbourg d'une manière iconoclaste, festive et décalée. Guitares, banjos, mandolines, ukulélés, basses, harmonicas et percussions, ils vous proposent une relecture des grands classiques du « vieux Serge » comme *La Javanaise*, *Bonny and Clyde*, *le poinçonneur des lilas*... 40 années de chansons défilent durant le spectacle.

.../...

**28/07 : Karoline Legrand Blues Project (KLBP)**

Cette formation blues rock vivifiante est menée par Karoline Legrand.

Essentiellement connue pour son tube « j'aurais voulu te dire » composé par *F. Feldman* et *J-M Moreau* titre qui sera disque d'or, chanter du blues était un challenge aussi inattendu que réussi pour cette artiste accomplie.

Elle est accompagnée de « Rax Lacour », guitariste charismatique qui fut durant des années, le compagnon de route de « Nico Wayne Toussaint ». Soutenue par une rythmique indéfectible, la section de cuivres vient colorer ce déjà très beau tableau...

KL Blues Project, c'est un répertoire de compositions originales, clairsemées de standards revisités, une énergie commune et communicatrice, une générosité avec le public, de celle qui réchauffe l'âme et enflamme nos pieds !

#### **4/08 : Duo Mentsh**

Fidèles à la tradition de voyage et de fête qui constitue l'essence du klezmer, le duo Mentsh fait revivre cette musique de l'âme et la réinterprètent avec fougue, énergie, malice et liberté.

Avec Mentsh, le répertoire klezmer traditionnel prend un nouveau visage. Le public est transporté dans un univers inversé et farfelu. Les émotions se mélangent entre euphorie et recueillement.

**Alexis Kune : Accordéon - Samuel Maquin : Clarinette**

#### **11/08 : Marry Me**

Marry Me, ce sont deux chanteurs-guitaristes passionnés par les années 60, qui reprennent à leur façon tubes et pépites de ces années folles. Au programme donc, les Beatles, les Stones, les Beach Boys, Cat Stevens et beaucoup d'autres, ainsi que quelques excursions par les années 80 et 90 jusqu'à nos jours. De quoi danser et redécouvrir avec bonne humeur la musique des 50 dernières années".

#### **18/08 : Trio Atemoya**

Influencé par la culture brésilienne, Trio Atemoya propose une musique acoustique, où les voix ont la part belle. A capella, accompagnées simplement par une guitare, ou encore soutenues par des jeux de percussions corporelles, le Trio explore les multiples possibilités offertes par une instrumentation simple, universelle. Les voix tour à tour mélodie, harmonie, basse, percussion deviennent orchestre, laissant s'échapper une guitare gypsie ou une envolée de flûte indienne...

Marie Carrié : Chant, Percussions - Emilie Calmé : Chant, Flûtes, Percussions - Yann Penichou : Guitare

Après une satisfaction exprimée par M. le Maire devant le programme élaboré, montée en puissance du dispositif véritable lien social, il est proposé à notre assemblée :

- De donner un avis favorable à ce programme
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, étant précisé que les crédits ont été prévus au budget annexe de la régie municipale des fêtes et animations de la commune de TARTAS
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, établissements publics, ou tout organisme, et notamment du Conseil Départemental des Landes.

**ADOpte à l'unanimité.**

#### **Délibération n°7 : Ville de TARTAS – Démarche AGENDA 21 – « ECOcup » Manifestations régie des fêtes et animations de la Ville de TARTAS**

Dominique DEGOS explique la démarche « ECOcup » :

Comme vous le savez dès l'automne 2014, la commune de TARTAS s'est engagée dans la démarche Agenda 21.

- **L'année 2014** a permis de lancer l'information aux habitants et acteurs locaux sur la démarche Agenda 21 et ses objectifs, tout en sensibilisant les associations, partenaires institutionnels et services municipaux.
- **L'année 2015** a permis d'organiser des ateliers de travail, et les premières réflexions tant auprès des acteurs du territoire que des services municipaux

.../...

- **Dès 2016**, après un diagnostic et de nouvelles rencontres avec les acteurs du territoire, le groupe de pilotage sous la coordination de Noémie DARGELOSSE Conseillère déléguée a entrepris la rédaction du projet territorial qui va se concrétiser par de premières initiatives ou actions très rapidement.  
Dans le même temps, au sein des services municipaux, les services techniques mènent des actions comme la tonte raisonnée ou différenciée, mettent en place des tableaux de bord sur les fournitures/véhicules/carburants/énergies, le service EASA a lancé des initiatives sur le gaspillage alimentaire et les économies d'eau, tandis que les services administratifs généralisent les groupements de commande et la dématérialisation.

En partenariat avec la DREAL Aquitaine, mais aussi les différents acteurs institutionnels et l'association Graine d'Aquitaine, ce sont de réelles actions concrètes qui vont débiter sur le territoire communal.

Dans cet esprit, la municipalité et la régie municipale des fêtes et animations ont souhaité s'inscrire dans le concept « ECOCUP ».

En effet pour plusieurs raisons il convient de le généraliser pour l'ensemble des manifestations :

- Propreté des lieux – permettant de diminuer le temps de travail des équipes techniques au profit d'autres missions
- Non consommation de gobelets jetables (le meilleur déchet est celui qui n'existe pas)
- Un produit qualitatif (gobelets personnalisés rigides et lavables)
- La communication : visuel de l'évènement avec une sérigraphie spéciale pour Tartas (les gobelets gardés vont être utilisés pour un usage domestique par le client avec le visuel de l'évènement)

Ainsi dès les fêtes locales 2016, puis progressivement pour toutes les animations de « Masse », les associations, cafetiers, restaurants seront invités à utiliser ce principe de « Gobelets ». Une convention va permettre de sceller un engagement répondant à l'Agenda 21 permettant à tous les acteurs de participer au respect de l'environnement mais aussi à une meilleure image de la commune au travers des manifestations festives.

Il est proposé à notre assemblée de donner acte à cette initiative, tout en autorisant M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant, la régie municipale des fêtes et animations étant maître d'œuvre dans la communication de cette démarche.

**ADOpte à l'unanimité.**

### **Délibération n°8 : CCPT – fonds de concours – Répartition selon programme travaux – Route de DAX**

Après une présentation des travaux par Eric LAMOTHE Adjoint aux travaux sur le déroulé du chantier route de DAX, M. le Maire présente le projet de délibération :

Au budget primitif de la commune, sont inscrits des crédits pour un fonds de concours de la CCPT pour des travaux ou achats de matériels.

Au titre de l'opération aménagements travaux « entrée de ville Route de DAX », opération estimée à un montant de...305 164.20 € HT, à laquelle s'ajoute divers aménagements dont notamment accès Landes OASIS entre 10 000 et 30 000 € HT, il est proposé à notre assemblée de solliciter une partie de fonds de concours à hauteur de 150 000 €.

Il est précisé qu'une convention sera signée entre la CCPT et la Commune de TARTAS, précisant les modalités de cette opération.

**ADOpte à l'unanimité.**

.../...

**Délibération n°9 :**

**Ville de TARTAS – FSIPL de la Commune de TARTAS**

M. le Maire reprend la parole sur l'investissement local :

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'ETAT a souhaité mobiliser des crédits pour soutenir des projets portés par les communes et leurs groupements.

Aussi, au titre du FSIPL (Fonds de soutien à l'investissement public local) sur les mois de février et mars, les services municipaux ont préparé un dossier relatif à l'ensemble des bâtiments municipaux et travaux mairie, en matière notamment d'accessibilité.

Pour mémoire par différentes délibérations de 2014, puis 2015 notre assemblée s'est engagée sur la réhabilitation des locaux Mairie (accessibilité aux usagers et conditions de travail des personnels avec la création d'un ascenseur et de sanitaires), ainsi que sur le programme AD'AP pour les installations municipales qui a recueilli l'avis favorable des services de la DDTM en novembre 2015.

Sur la base de ces éléments, un dossier a donc été constitué et déposé auprès des services de la Sous-préfecture, reprenant des dépenses HT à hauteur de 710 960 €. Aujourd'hui ce montant évolue soit par des mises normes complémentaires ou la réglementation et l'actualisation des chiffres.

Toutefois, par courrier en date du 17 mai, les services de l'ETAT viennent de nous informer de l'éligibilité à une subvention de 355 480 € pour le financement du projet d'investissement intitulé « accessibilité bâtiments et mairie », sur la base d'un montant de 710 960 € HT.

M. le Maire tient tout particulièrement à saluer l'intervention des services de l'Etat qui ont concouru positivement à l'obtention de la subvention précitée. Il souligne singulièrement l'action de M. Lucien GIUDICELLI, Sous-préfet de DAX, dont les conseils éclairés ont participé de manière décisive au résultat obtenu.

Enfin, alors que bien souvent, les collectivités locales peuvent légitimement exprimer leurs frustrations quant aux décisions de l'Etat (baisse des dotations), il faut en la circonstance reconnaître à ce dernier une véritable cohérence dans le traitement de ce dossier. L'octroi d'une aide à ce niveau d'intervention ne peut qu'être un puissant incitatif à la réalisation des projets d'investissement.

S'agissant de l'engagement de la commune de TARTAS, il y voit un « hommage à la vertu », eu égard l'effort de la collectivité, qui grâce à cette dotation pourra réaliser en 30 mois près des ¾ du programme initialement prévu en 5 années.

Il remercie également les services administratifs et le D.G.S. pour l'efficacité dans le suivi de la procédure.

**FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – Enveloppe 1**

REGION : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Département : LANDES (40)

Date de création de la fiche : FEVRIER 2016

Date d'actualisation : AVRIL 2016

**1 – Intitulé de l'opération**

**PROGRAMME BATIMENTS COMMUNAUX et MAIRIE**

**2 – Identification du maître d'ouvrage**

**COMMUNE de TARTAS**

**JF BROQUERES Maire, ERIC LAMOTHE Adjoint au maire travaux urbanisme**

**Yves SERVETO Directeur Général des Services, Henri DEYRIS service urbanisme**

.../...

**3 – Description de l'opération**

(Délibération B9 du 14 avril 2015) (Délibérations C11 du 3 juin 2015 et D6 du 30 juin 2015 AD'AP)  
(Délibération D7 AP/CP opération 9917 travaux accessibilité du 30 juin 2015)

La commune de TARTAS s'est engagée dès 2015 d'une part dans une réflexion sur **les bâtiments communaux et le bâtiment mairie** prenant en compte les normes d'accessibilité, et d'autre part dans la continuité du bilan énergétique réalisé sur l'ensemble du patrimoine communal.

La commune a souhaité affirmer sa volonté d'améliorer notamment pour **le bâtiment Mairie** les conditions d'accueil des usagers et des personnels des différents services. Les préconisations du Cabinet Philippe BOUSQUET et associés après un diagnostic, et des réunions de travail avec les services du Centre de gestion des Landes ont confirmé la nécessité de procéder sur 2016 et 2017 aux travaux de réaménagement de la mairie en prenant en compte les impératifs de l'AD/AP. Les travaux envisagés porteront sur :

- les mises aux normes du bâtiment mairie et tant qu'équipement public

-la diminution des consommations énergétiques en appui de la démarche AGENDA 21 initiée par la commune en 2014 (délibération visée en sous-préfecture, et accompagnement avec la DREAL Aquitaine)  
- la prise en compte de la réglementation en matière d'accessibilité pour les usagers et personnels.  
Ce projet est mené aussi avec un soutien du FIFHP et d'un fonds de concours de la CCPT.

Au titre du programme AD'AP qui a reçu un avis favorable des services de la DDTM en novembre 2015, l'ensemble des bâtiments communaux est pris en compte dans une programmation, dont une grande partie des travaux vont être lancés et réalisés dès 2016 et 2017.

#### 4 – Motivation du Maître d'ouvrage

Commune Chef-lieu de canton, mais aussi commune centre-bourg, TARTAS 3 300 habitants a la volonté de redonner à son hyper centre-ville, une redynamisation autour des commerces et artisans.

L'hyper centre est traversé par une voirie départementale pour laquelle les services du Département envisagent sur les deux ans à venir une réfection complète. La Place GAMBETTA siège du bâtiment Mairie, mais aussi centrale par rapport aux autres bâtiments municipaux, est un enjeu fort pour TARTAS, quatre organismes bancaires, office de tourisme intercommunal, CIAS de la CCPT, commerces de bouche, et divers commerçants et artisans est un site important.

Dès lors, c'est une volonté et une nécessité pour la commune que d'engager ces travaux tant pour la Mairie que pour les bâtiments municipaux, dans le respect de la mise en accessibilité et de l'accès des services ouverts à tous.

Tous ces éléments ont donc incité d'une part l'assemblée à lancer des études pour la place GAMBETTA par délibération du 17 février 2016 afin de conforter les travaux indiqués ci-dessus, et d'autre part dans sa séance du 5 avril 2016 lors du vote du budget de l'année, des crédits seront inscrits avec la confirmation d'AP/CP.

#### 5 - Plan de financement

Montant estimé de la dépense :	710 960 € HT
Pour un financement :	
-Aide FIFHP bâtiment mairie	103 000 € HT
-Fonds concours CCPT	92 000 € HT
-Participation de la Commune	160 480 € HT
-Aide du FSIPL	355 480 € HT

#### 6 – Calendrier

Les travaux pourront débuter à compter de septembre 2016 et pourront s'étaler sur l'année 2017

Jean-François BROQUERES

Maire de TARTAS



#### 7 - Avis du Préfet des Landes

.../...

Contact : Direction des actions de l'État et des collectivités locales - Bureau des actions de l'État

Il est donc proposé à notre assemblée :

- d'approuver la demande de subvention auprès des services de l'ETAT,
- d'approuver le montant global des travaux et la subvention à hauteur de 355 480 €, ainsi que le plan de financement.

M. le Maire étant autorisé à signer toutes pièces s'y rapportant.

**ADOPTE à l'unanimité.**

*M. le Maire indique que cette aide limitera l'appel à l'emprunt, ou participera aux investissements nécessaires.*

*C. ULLMAN quitte la séance, donne procuration à C. GARRIDO, et Valérie DAUGREILH comme secrétaire de séance.*

### **Délibération n°10 :**

#### **Ville de TARTAS – Travaux Mairie – Dépôt de dossier auprès du CDG 40 – FIPHFP**

M. le Maire reprend la parole pour demander à l'assemblée de transmettre aux services du CDG40 le dossier auprès du FIPHFP, dans le cadre des travaux de la Mairie prenant notamment en compte les travaux d'accessibilité.

Par délibération du 30 octobre 2012 confirmant l'adhésion de la commune du TARTAS auprès du CDG40 pour le projet mise en accessibilité de l'hôtel de ville et sollicitant l'accompagnement des services du FIPHFP ainsi que les meilleurs financements possibles,

Par délibération du 24 novembre 2014 confirmant l'opération travaux mairie, puis par délibération du 14 avril 2015 précisant le déroulement de l'opération, avis favorable a été donné par les services de la DDTM en novembre 2015 au titre du programme AD'AP.

Sur la base du dossier déposé au titre du FSIPL auprès des services de l'ETAT et adopté en séance du 30 Mai 2016,

Aussi, il est proposé à notre assemblée de :

- transmettre dans les meilleurs délais aux services du CDG le dossier permettant le lancer des travaux pour la mairie,
- solliciter les meilleures aides touchant à l'accessibilité sur la base d'un montant estimé de 450 000 HT de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant

**ADOPTE à l'unanimité.**

### **Délibération n°11 : Ville de TARTAS – Projet d'acquisition de Parcelles route de Rion – Portage EPFL – acquisition amiable d'immeuble**

M. le Maire reprend la parole :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL « Landes Foncier » et la qualité d'adhérent de la communauté de communes du Pays Tarusate,

Vu l'avis des domaines en date du 11 janvier 2016,

Considérant que la commune de TARTAS se propose d'acquérir un ensemble de parcelles jouxtant la route de Rion, il est proposé de confier à l'EPFL l'acquisition et le portage de cette opération pour le compte de la commune de TARTAS :

- surface globale à acquérir 12 538 m<sup>2</sup>,
- estimation des domaines 100 200 €,
- prix négocié avec les 11 propriétaires 105 319.20 € soit 8.40 € le m<sup>2</sup>.

*(Tableau détaillé joint en annexe)*

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver le projet comme suit :

.../...

**ARTICLE 1 :** DECIDE l'acquisition à l'amiable des parcelles figurant au tableau ci annexé sise(s) à TARTAS, lieudit , cadastrées Section (voir tableau ci-joint), soit une contenance totale de 12 538 m2. Lesdites parcelles appartenant à divers propriétaires (voir tableau ci-joint) et de déléguer cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier ».

- Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de 8,40 € le m2.

**ARTICLE 2 :** FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 4 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier fixe la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

c) Fonds de minoration

Une partie de l'opération étant menée en vue de réalisation de **logements sociaux**, la commune de MEILHAN sollicitera auprès de l'EPFL le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n'entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier »

**ARTICLE 3 :** S'ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

**Détermination du prix de revente**

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

**Prix d'acquisition du bien**

+

**Frais issus de l'acquisition**

*(frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....)*

-

**subvention éventuelle issue du fonds de minoration**

**Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur**

.../...

**Paiement du prix de revente**

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

SELON L'OPTION N°2 :

Paiements progressifs (fractionnement du prix sur 5 ans maximum) :

**(Le premier paiement aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)**

sur 5 ans : 15% les 4 premières années, le solde la 5<sup>ème</sup> année

**ARTICLE 4** : Le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ADOPTE à l'unanimité.**

**Délibération n°12 : Ville de TARTAS – Participation au SYDEC- Eclairage public – travaux route de DAX**

M. le Maire reprend la parole concernant l'extension de réseaux :

Par délibération en date du 17 février 2016, notre assemblée s'était prononcée favorablement pour une participation à verser au SYDEC pour les travaux route de DAX, pour l'enfouissement des réseaux d'un montant de 77 664 €.

Il convient aujourd'hui, compte tenu d'une extension d'enfouissement de réseaux sur un linéaire de 40 mètres avec la pose d'un mat supplémentaire d'éclairage, de verser une participation complémentaire de 2 424 €. Cette participation sera versée sur fondslibres.

M. le maire sera autorisé à signer tous documents.

**ADOPTE à l'unanimité.**

**EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS et QUESTIONS DIVERSES**

**Délibération n°13 : Ville de TARTAS – Tarifs Piscine municipale à compter de 2016**

TARIFS PISCINE	
Entrée moins de 5 ans	Gratuit
Entrée de 5 ans à 16 ans	1,40 €
Entrée de plus de 16 ans	1,70 €
Abonnement dix entrées moins de 16 ans	11,30 €
Abonnement dix entrées plus de 16 ans	14,50 €
Entrée visiteur	1,00 €
Condition particulière pour les scolaires : sur 3 enfants entrant seuls 2 enfants paient (tarif entrée pour moins de 16 ans)	

A

compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les tarifs applicables à la piscine municipale de TARTAS sont les suivants :

.../...

Sur proposition de P. DUBOS, les tarifs sont adoptés l'unanimité.

### **Délibération n°14 : Ville de TARTAS – ALSH – séjours tarification**

Jeanne BRUGAT à la demande du Maire donne lecture de la délibération : « Dans le cadre des activités accessoires rattachées à l'ALSH, deux séjours à MIMIZAN sont organisés :

- 13/16 ans : du 18 au 22/07
- 10/12 ans : du 01 au 05/08

Il est proposé pour chacun des séjours deux tarifs de base modulés d'une part en fonction de la ville de provenance (TARTAS et EXTERIEUR à TARTAS) et en fonction du quotient familial des usagers.

<b>TARIFS TARTAS</b>					
<b>Tarifs 13-17 ans</b>					
Quotient Familial	Tarif de base	CG	CIV*	Tarif familles	
QF < 357,00	180,00 €	153,00 €	- €	15%	27,00 €
357,01 < QF < 449,00	180,00 €	144,00 €	- €	20%	36,00 €
449,01 < QF < 567,00	180,00 €	126,00 €	- €	30%	54,00 €
567,01 < QF < 723,00	180,00 €	104,40 €	- €	42%	75,60 €
723,01 < QF < 820,00	180,00 €	81,00 €	- €	55%	99,00 €
820,01 < QF < 905	180,00 €	54,00 €	- €	70%	126,00 €
905,01 > QF	180,00 €	- €	- €	100%	180,00 €
<b>Tarifs 10-12 ans</b>					
Quotient Familial	Tarif de base	CG	CIV*	Tarif famille	
QF < 357,00	180,00 €	87,95 €	65,05 €	15%	27,00 €
357,01 < QF < 449,00	180,00 €	86,85 €	57,15 €	20%	36,00 €
449,01 < QF < 567,00	180,00 €	76,85 €	49,15 €	30%	54,00 €
567,01 < QF < 723,00	180,00 €	67,90 €	36,50 €	42%	75,60 €
723,01 < QF < 820,00	180,00 €	81,00 €	- €	55%	99,00 €
820,01 < QF < 905	180,00 €	54,00 €	- €	70%	126,00 €
905,01 > QF	180,00 €	- €	- €	100%	180,00 €
<b>TARIFS EXTERIEURS</b>					
<b>Tarifs 13-17 ans</b>					
Quotient Familial	Tarif de base	CG	CIV*	Tarif familles	
QF < 357,00	200,00 €	170,00 €	- €	15%	30,00 €
357,01 < QF < 449,00	200,00 €	160,00 €	- €	20%	40,00 €
449,01 < QF < 567,00	200,00 €	140,00 €	- €	30%	60,00 €
567,01 < QF < 723,00	200,00 €	116,00 €	- €	42%	84,00 €
723,01 < QF < 820,00	200,00 €	90,00 €	- €	55%	110,00 €
820,01 < QF < 905	200,00 €	60,00 €	- €	70%	140,00 €
905,01 > QF	200,00 €	- €	- €	100%	200,00 €
<b>Tarifs 10-12 ans</b>					
Quotient Familial	Tarif de base	CG	CIV*	Tarif famille	
QF < 357,00	200,00 €	104,95 €	65,05 €	15%	30,00 €
357,01 < QF < 449,00	200,00 €	102,85 €	57,15 €	20%	40,00 €
449,01 < QF < 567,00	200,00 €	90,85 €	49,15 €	30%	60,00 €
567,01 < QF < 723,00	200,00 €	79,50 €	36,50 €	42%	84,00 €
723,01 < QF < 820,00	200,00 €	90,00 €	- €	55%	110,00 €
820,01 < QF < 905	200,00 €	60,00 €	- €	70%	140,00 €
905,01 > QF	200,00 €	- €	- €	100%	200,00 €

**ADOpte à l'unanimité.**

Mme THIEBLIN arrive et participe à la délibération 15.

### **Délibération n°15 : Ville de TARTAS – participation de la commune au projet pédagogique groupe scolaire Jules Ferry, année scolaire 2015/2016.**

Sur avis de la commission Education, il est proposé d'attribuer une aide de 15 € par enfant de TARTAS, au groupe scolaire Jules Ferry pour un projet pédagogique (année scolaire 2015/2016).

**ADOpte à l'unanimité.**

.../...

## **INFORMATION COMMUNICATION :**

***Décisions municipales CGCT*** prises entre deux conseils municipaux  
(M. le maire donne lecture des documents)

***Programme voirie 2016 réalisé par la CCPT*** sur la commune de TARTAS  
(Eric LAMOTHE dit que les travaux de la rue des glycines sont repoussés,  
Et la CCPT va faire :

- Rue de la piscine trottoirs en bi-couche
- Rue des cigales trottoirs en bi-couche
- Rue des alouettes, Lacay, Claous.

De plus, la voirie de la LIGUE va intervenir pour l'assise de la route et une entreprise interviendra ultérieurement.

M. le maire qu'une réunion pour OUS PINS le 31 en présence du SOUS PREFET  
Pour la maison de santé, des réunions se sont tenues à la CCPT pour le choix du programmiste

***Calendrier des Réunions*** de quartier

**Fête** de la Musique

**CCAS** deux nouveaux services civiques